

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2023

Convocation le 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 05 décembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune de Geyssans, dûment convoqué le 30/11/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André MEGE, Maire.

Etaient présents : MM Joël BONNET, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL, Mmes Nicole COLLIN, Audrey GONSON, Carole LADREIT, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET

Etait absent excusé : Jonathan CAFFYN a donné procuration à Jean-Paul CHALLANCIN, William SAVOYE,

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Audrey GONSON a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 20h00 à la mairie

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 07/11/2023 a été validé par l'ensemble des participants.

Urbanisme,

3 Déclarations Préalables acceptées tacitement pour des panneaux photovoltaïques RD 517, une pour un abri voiture RD 52 et une tacitement pour une piscine impasse de Pelerier

2 Permis de construire modificatifs acceptés tacitement pour des maisons individuelles Chemin des Fossiles pour vide sanitaire non déclaré, et pour une terrasse et piscine en plus Route de la Bâtie

Délibération : Décision modificative de budget primitif 2023 : intérêts d'emprunt,

L'emprunt de la commune concernant la restauration de l'école est indexé sur le livret A, qui a subi des variations les mois précédents. La caisse des dépôts et consignation, qui a consenti cet emprunt nous a renvoyé le document mentionnant les nouvelles échéances. Il est nécessaire de modifier les crédits autorisés sur l'article comptable 66111 ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 176,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 176,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 176,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 176,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
Pour 13, Contre 0, Abstention 0

Accepte la modification de budget ci-dessus

Décision du Maire : Signature d'une convention de prestation de mise à disposition de personnel avec l'association VIVRE CHEZ SOI pour la mise à disposition d'un personnel qualifié pour l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap à l'accueil périscolaire et cantine de Peyrins.

Divers :

- Rendez-vous avec école de Peyrins pour effectif le 14 Décembre, faire proposition de dates avec l'inspectrice pour les jours suivants
- Suite à la diminution du temps de travail de Mégane une solution est trouvée jusqu'aux vacances de Noël.
- Ordinateur qui sert pour le périscolaire est HS, faire devis pour un changement
- Conseil école Peyrins : activités, sorties, effectifs, pas de changement des horaires scolaires
- 9.11 : rendez-vous M. MORALIS chef des pompiers
- 9.11 : conseil communautaire augmentation 6%
- 30.11 : réunion éclairage public : budget fonctionnement, économie d'énergie nette, renouvellement des éclairages, passage aux LED, voir pour que les élus puissent allumer en cas de besoin (danger)
- 25.11 : G11 : prime inflation ; ticket resto, mutuelle obligatoire 01.01.2025, site internet, plan communal de sauvegarde..., conseil municipal des jeunes, agent de police municipal, achat de nouvelle barrière et grilles voir avec St Paul
- Récupération d'eau de pluie voir avec génissieux
- Loi APER : Réunion à Montmiral par l'Agglomération à 18h
- 13.12 Visite des bâtiments communaux à 13h45 pour les fissures dues à la sécheresse
- 15.12 14h rendez-vous financier avec l'agglomération
- 16.12 : Séminaire des élus mi-mandat de l'agglomération André, Nicole,
- 21.12 : RASED Peyrins

Fin de séance à 21h41

Prochain CM 09 Janvier 2024